

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 juillet 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 09 JUILLET 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, François MARQUET.

ABSENTS EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/24/83 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION
ENERGETIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA SALLE OMNISPORTS DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Vu les articles L2123-1, R2123-1 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres réalisé par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage JP MASSONNET ;

Considérant que la Communauté de communes, afin d'opérer des économies au niveau énergétique, a décidé de lancer des rénovations sur les bâtiments situés sur son territoire, notamment les plus énergivores ;
Considérant que pour la salle omnisports de Nuits-Saint-Georges, de tels travaux ont mis en exergue l'opportunité d'y ajouter la réalisation de travaux d'optimisation fonctionnelle ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 07 juin 2024 et que des offres sont parvenues de 15 cabinets d'architecte ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée prévisionnelle de 12 mois pour un montant de travaux évalué à 2 092 600 € HT en décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché au cabinet BAU, dont l'offre a été jugée la mieux-disante pour le montant de 164 900 € HT – 197 880 € TTC, ce montant incluant l'offre de base ainsi que la mission OPC en option.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

